

Nacer-Eddine SADI

**INNOVATIONS COMPTABLES
INTERNATIONALES ET ANALYSE
DES ÉTATS FINANCIERS**

Référentiels français et international IAS-IFRS

Presses universitaires de Grenoble

AVANT-PROPOS

LES OBJECTIFS DE L'OUVRAGE

Cet ouvrage présente à l'utilisateur l'essentiel de ce qu'il doit savoir en comptabilité et en analyse financière tout en lui fournissant les bases nécessaires à des approfondissements ultérieurs.

L'ouvrage *Innovations comptables internationales et analyse des états financiers* s'assigne comme objectifs :

- de fournir à l'utilisateur les références techniques et de la pratique courante (les règles, les principes, les outils et les méthodes) lui permettant d'une part, de comprendre et de maîtriser le langage comptable et, d'autre part d'acquérir des capacités lui permettant d'établir (en normes françaises et normes internationales IAS/IFRS) et de lire correctement les états financiers d'entreprise (ou comptes sociaux individuels): bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres et notes annexes;
- de présenter les techniques d'établissement des comptes annuels de groupes de sociétés. Les techniques de consolidation des comptes, les démarches d'établissement des comptes consolidés et le contenu des états financiers de groupe sont les thèmes développés dans cet ouvrage;
- de présenter les innovations majeures des normes IFRS qui ont sans nul doute entraîné des bouleversements dans les systèmes comptables historiques et dans le *reporting* financier (communication financière) des entreprises. Ils apportent un nouveau langage et une nouvelle culture comptables qui ont influencé les comportements et ont induit des modes de pensées et des raisonnements nouveaux : les nouveaux principes comptables véhiculés par le cadre conceptuel, la notion de juste valeur et les techniques de valorisation des actifs et des passifs, le contenu et la forme des états financiers sont entre autres les thèmes développés dans cet ouvrage;
- d'introduire l'analyse des états financiers par la sensibilisation de l'utilisateur aux grands principes qui gouvernent la finance d'entreprise : les concepts clefs, les outils, les méthodes et les démarches de l'analyse financière d'entreprise sont les thèmes développés dans cet ouvrage.

Il est structuré pour ce faire en quatre grandes parties, chacune dédiée à un domaine précis : (I) la comptabilité d'entreprise, (II) la comptabilité des groupes de sociétés, (III) les normes IAS/IFRS et (IV) l'introduction à l'analyse des états financiers.

Il s'appuie sur de nombreux exemples et applications afin d'entraîner l'utilisateur à l'utilisation des normes et des conventions comptables et à la lecture des états financiers et à leur analyse.

LE PUBLIC CONCERNÉ

Cet ouvrage est destiné aux étudiants en économie et gestion (licence et masters), aux stagiaires préparant l'expertise comptable (DCG – UE 7, UE 9 et UE 10), aux cadres d'entreprise non spécialistes de la comptabilité et de l'analyse financière et à tous ceux qui souhaitent disposer d'un ouvrage de synthèse en vue d'améliorer leur compréhension de la comptabilité d'entreprise et des outils et méthodes d'analyse des états financiers.

INTRODUCTION

1. RETOUR SUR LES RACINES DE LA COMPTABILITÉ

L'histoire de la comptabilité se confond avec celle de l'humanité. Les écrits comptables les plus anciens datent d'environ 5 000 ans et portaient sur des inventaires comptables, mais le véritable essor de la comptabilité est intimement lié à l'apparition de l'imprimerie qui a permis la diffusion et la généralisation du savoir à travers le monde. C'est dans ce contexte de révolution technique que fut publié en 1494 le premier traité comptable par Fra Luca Pacioli¹, intitulé : *Le Tractatus XI particularis de computus et scripturis*. À cette époque, on appelait les comptables « les arithméticiens ».

L'essor de la comptabilité n'a pas cessé depuis lors, car le XIX^e siècle a été marqué par le développement de l'enseignement des disciplines comptables soutenu et appuyé notamment par d'illustres professeurs tels que Jean-Baptiste Say. La contribution de celui-ci à la promotion de l'enseignement de la comptabilité et à la naissance des fondements de la comptabilité moderne est incontestable. Sa contribution la plus remarquable a été la publication d'un traité de comptabilité commerciale dans la deuxième partie du *Cours d'économie politique* qu'il enseigne au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM). Ce siècle a connu également la publication de nombreuses contributions dans le domaine comptable, notamment le manuel de comptabilité de Trévéry, le traité de comptabilité agricole de Mignot, etc.

Le XX^e siècle, particulièrement dans sa deuxième partie, a été marqué par un fort regain d'intérêt au sein des États pour l'élaboration de règles et de normes comptables. Les premières mesures de régulation comptable ont vu le jour aux États-Unis en 1909 avec la publication par l'*American Association of Public Accountants* (AAPA) de normes de définition des termes utilisés en comptabilité et audit. En Europe continentale, le processus de régulation comptable a été engagé en 1919 avec la publication par Johan Friedrich Schar d'un opuscule de comptabilité dans lequel il propose un projet de plan comptable et un peu plus tard en Grande-Bretagne, avec la publication en 1942 d'un ensemble de projets de normes comptables (*guidances*) par l'*Institute of Chartered Accountants in England and Wales* (ICAEW). Ce processus de régulation comptable s'est étendu par la suite à tous les pays mais en les scindant en deux grands modèles (ou courants) : le modèle comptable anglo-saxon (porté par les États-Unis et la Grande-Bretagne) et le modèle de l'Europe continentale (porté par la France et l'Allemagne).

1. Le principe de la partie double a été révélé par Luca Pacioli dans son célèbre ouvrage *Summa de arithmetica, geometria, proportioni et proportionalita*.

Ce processus de régulation comptable a été accompagné et soutenu à la fois par le développement des systèmes d'information de gestion basés sur l'informatique et par l'intérêt sans cesse grandissant accordé par le législateur, notamment commercial et fiscal, à la comptabilité comme moyen de preuve par excellence dans les différends commerciaux. La comptabilité acquiert alors un rôle central dans le management des entreprises et dans les rapports commerciaux; elle est devenue la source la plus sûre de l'information économique et financière.

Aujourd'hui, avec la globalisation des marchés financiers et leur interdépendance, l'information financière est au centre de l'économie moderne et obéit, elle aussi, aux lois du marché en cherchant à atteindre un certain équilibre entre la demande (de toutes les parties prenantes) et l'offre (ce que l'entreprise est capable d'offrir en réponse aux sollicitations des parties prenantes).

L'économie de marché soumet en effet l'information financière (ou encore le système d'information de l'entreprise) aux mêmes mutations que l'économie globale: redéploiement stratégique, mise à niveau de toutes les dimensions de la gestion d'entreprise par rapport à des standards internationaux et optimisation des systèmes industriels et managériaux.

Ces nouvelles attentes dues à des mutations multidimensionnelles et globales ont eu au moins deux conséquences (IAE Paris, 2006):

- elles ont favorisé les coopérations internationales dans la recherche en science comptable. Ces coopérations hâteront sans nul doute la constitution d'un immense corpus de connaissances facilement réappropriables par l'ensemble de la communauté internationale. Cette nouvelle dynamique dans la recherche est un signe très prometteur de l'évolution future de la comptabilité;
- elles ont fait que la comptabilité ne soit plus seulement un moyen de preuve ou un système conçu pour satisfaire à des exigences fiscales (calcul de l'impôt sur les sociétés), mais désormais un outil de management par les chiffres indispensable à l'information et à la communication financière des entreprises au profit de toutes les parties prenantes: investisseurs, actionnaires, salariés, autorités de régulation des marchés financiers, pouvoirs publics, fournisseurs, clients, chercheurs, etc.

L'information financière doit désormais s'inscrire dans une démarche de communication globale et doit permettre à tous les utilisateurs de prendre de bonnes décisions, d'exercer lucidement leurs choix économiques, et de mener des comparaisons dans le temps et dans l'espace des performances économiques, financières et boursières, des risques et des stratégies de l'entreprise.

2. UN APERÇU SUR LES DIFFÉRENTS COURANTS DE PENSÉE EN SCIENCE COMPTABLE

Jusqu'à la moitié du xx^e siècle, il n'existait pratiquement qu'un seul courant de pensée en comptabilité dit courant de la « théorie comptable » ou encore de la « recherche normative ». Dans ce courant, les travaux des chercheurs portaient essentiellement sur des contributions à la recherche sur la normalisation comptable.

Le processus de la recherche normative a été rompu cependant dans la seconde partie du xx^e siècle sous l'effet notamment de nombreux travaux de dimension internationale qui ont permis l'émergence de nouveaux courants de pensée en comptabilité. Trois grands courants de pensée se dégagent de cette évolution dans la recherche en comptabilité :

- le courant de recherche où les travaux contribuent à l'élaboration d'une « théorie positive » ou « théorie politico-contractuelle » de la comptabilité (Watts et Zimmermann, 1970);
- le courant de recherche où les travaux visent à expliquer la pratique comptable par son histoire ou par ses relations avec l'environnement économique et social (Sombart, 1928).
- le courant dit des recherches sociologiques.

Voyons rapidement les travaux de ces trois courants (IAE Paris, 2006).

A. Le courant dit de la « théorie positive » ou « théorie politico-contractuelle »

Ce courant, dominant dans les pays anglo-saxons, fait reposer ses travaux de recherche sur la réponse à deux types de questions (Lesage et Lagroue, IAE Paris, 2006) :

- quel est le contenu informatif des chiffres comptables pour les investisseurs ?
- quelles sont les raisons des décisions comptables des entreprises ?

B. Le courant dit des « recherches historiques »

Dans ce courant, on cherche à expliquer et à comprendre l'origine des institutions et des pratiques actuelles de la comptabilité. Les travaux les plus connus dans ce courant sont ceux de l'économiste Sombart (1928). Cet économiste a établi une théorie qui démontre qu'il existe une relation entre l'émergence de la comptabilité en partie double et l'avènement du capitalisme : « le capitalisme et la comptabilité en partie double ne peuvent absolument pas être dissociés : ils se comportent l'un et l'autre

comme la forme et le contenu ». Cette théorie a fait l'objet de nombreuses critiques sur son fondement avec cependant des tenants qui maintiennent cette relation.

En France, ce courant est apparu au début du siècle avec Albert Dupont (1925-1931) dont les travaux sur l'histoire de la comptabilité (ou sur l'origine des pratiques actuelles) ont contribué à l'étude de la naissance et de la diffusion de la partie double.

C. Le courant « des recherches sociologiques »

Ce courant cherche à situer la comptabilité dans son contexte socio-économique et institutionnel et à analyser son évolution pour comprendre son utilité et ses orientations futures. Ces travaux visent en effet à :

- « développer un esprit critique concernant la comptabilité et son développement ;
- comprendre les liens existants entre la comptabilité et les marchés nationaux et internationaux ;
- étudier la profession comptable comme une institution sociale avec ses droits et ses responsabilités ;
- comprendre les déterminants culturels des pratiques comptables et d'affaires au niveau international » (Lesage et Lagroue, 2006).

Les travaux de ce courant ont connu un fort développement au point qu'ils ont donné naissance en son sein à deux courants de pensée sociologique : le courant dit « interprétatif » et le courant dit « radical ».

Le premier courant « interprétatif » cherche à interpréter les pratiques comptables, notamment les pratiques de normalisation, par référence à leur contexte technique, social, culturel et politique (Colasse, 2000).

Le second courant « radical », d'inspiration marxiste ou néo-marxiste, voit dans la comptabilité des dispositifs mis en place, construits par les dominants pour défendre leurs intérêts et conforter leur domination (Mangenot, 1976).

Aujourd'hui, la comptabilité est désormais reconnue comme une discipline scientifique, ayant comme toutes les sciences un objet d'étude bien précis, un corpus théorique et des méthodologies d'expérimentation maîtrisées.

3. L'HARMONISATION COMPTABLE INTERNATIONALE : BESOIN OU NÉCESSITÉ ?

Avec la globalisation financière, les systèmes comptables nationaux ont atteint leur limite, car aujourd'hui il est nécessaire d'avoir une approche du risque entreprise à une échelle mondiale. Aujourd'hui les capitaux,

les marchés et les entreprises sont internationaux et ne peuvent donc s'accommoder que d'une comptabilité qui est bâtie sur des règles et des principes internationaux reconnus et admis de tous.

Cette nouvelle exigence de l'économie globale a conduit les normalisateurs de tous les pays à entreprendre de réels changements dans le domaine de la comptabilité et de la finance en adaptant et en harmonisant à l'échelon international des principes et des pratiques comptables (référentiels comptables existants) qui étaient jusqu'à ce jour divergents. C'est ainsi que sont nées les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) sous une autorité internationale unique, l'IASB (*International Accounting Standard Board*).

En Europe, après la 4^e directive sur les comptes annuels des sociétés cotées (1978), la 7^e sur les comptes consolidés (1983) et la 8^e sur le contrôle légal (1984), la Commission européenne a annoncé son intention au courant de l'année 2000 d'uniformiser les référentiels comptables de toutes les sociétés européennes en adoptant des normes comptables internationales : les IFRS. Ce besoin d'harmonisation comptable en Europe s'explique en fait par le triptyque suivant : « la mondialisation de l'économie et des droits économiques, la vision financière de l'entreprise et des marchés sur laquelle reposent les IFRS et (...) le besoin d'alléger les contraintes comptables pesant sur les PME en Europe » (Plan stratégique de l'ANC – 2010/2011). Cette intention est devenue effective en 2005 avec l'adoption officielle des normes IFRS pour toutes les sociétés cotées en bourse.

Ce processus d'uniformisation comptable se poursuit à ce jour en Europe au regard des bouleversements qu'il a entraînés tant sur les plans financiers et comptables que sur le plan culturel, car tout système comptable influe sur les comportements et induit des modes de pensées et des raisonnements nouveaux.

En particulier, ces bouleversements sont importants en France où le système comptable historique était d'inspiration macro-économique (fortement lié aux politiques publiques), orienté sur la forme (ou apparence) juridique et privilégiant la contrôlabilité et la fiabilité des comptes à la pertinence de l'information qu'ils véhiculaient. Au contraire, les changements entrepris tendent à introduire des normes internationales ayant comme finalité première, comme leur nom l'indique, l'information et la communication financière (*le reporting*) et reposant sur une philosophie comptable où seule la nature économique compte (la prééminence de la substance au détriment de la forme : l'économique supplante le juridique).

De nombreuses mesures ont été prises dans cette nouvelle perspective comptable, en particulier l'harmonisation progressive du plan comptable général (PCG), la mise en place en janvier 2010 d'une Autorité des normes comptables (ANC) et la mise en chantier de l'étude du référentiel IFRS – PME publié par l'IASB le 9 juillet 2009.

L'IASB a publié fin 2005 quarante-huit normes, dont dix ne sont plus en vigueur. R. Obert (2004) a classé ces normes par objectifs et finalités, dont le résumé est fourni dans le tableau suivant :

Classement des normes internationales par objectifs et finalités

Les normes cadres relatives à :		
LA PRÉSENTATION	L'ÉVALUATION	LA CONSOLIDATION
IAS 1, IFRS 1, IAS 34	IAS 8, IAS 10, IAS 21	IAS 27, IAS 28, IAS 31
Les normes spécifiques qui concernent plus particulièrement :		
LE BILAN	LE COMPTE DE RÉSULTAT	
IAS 2, IAS 12, IAS 16, IAS 17, IAS 19, IAS 20, IAS 23, IAS 32, IAS 36, IAS 37, IAS 38, IAS 39, IAS 40, IAS 41, IFRS 2, IFRS 3, IFRS 7	IAS 18, IAS 11, IAS 23, IAS 33, IAS 38, IFRS 2, IFRS 5	
Les normes métiers orientées sur :		
LES RÉGIMES DE RETRAITE	LES BANQUES ET LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	L'AGRICULTURE
IAS 26	IAS 30, IFRS 4	IAS 41, IFRS 6

Source : Barneto (2006).

Cette compilation a évolué avec l'adoption de nouvelles normes. La compilation complète précisant les normes adoptées en Europe est fournie en annexe de cet ouvrage.

4. UN BREF RETOUR SUR LES RACINES DE LA FINANCE D'ENTREPRISE

L'histoire de la finance se confond également avec celle de l'humanité. La finance existe en effet depuis des millénaires : les écrits les plus anciens traitant de finance datent du XVIII^e siècle av. J.-C. et portaient, selon W. Goetzmann (2000), sur des contrats à terme (contrats d'option) découverts en Assyrie (ancien empire du nord de la Mésopotamie). Il s'agissait de l'option de non-remboursement d'intérêts d'une dette en cas de mauvaise récolte. Dans l'antiquité, ce type de contrats a été utilisé par les Phéniciens, les Grecs et les Romains.

Les outils avec lesquels on pense la finance aujourd'hui sont cependant contemporains. L'histoire de la théorie financière est récente au sens où elle débute en effet à partir du milieu du XX^e siècle avec les travaux d'éminents chercheurs (souvent des prix Nobel d'économie), comme notamment H. Markowitz (le principe de diversification d'un portefeuille, 1952), J. Tobin (théorème de séparation, 1958), Lawrence A. Sharpe (le modèle

d'équilibre des actifs financiers/MEDAF, en anglais *Capital Asset Pricing Model/CAPM*, 1964), F. Modigliani et M. Miller (la neutralité du dividende et la neutralité de la structure du capital vis-à-vis de la valeur de la firme), R. Merton et M. Scholes (la théorie des options), etc.

Depuis une cinquantaine d'années, une distinction structure la théorie financière en deux grandes familles de théories: les théories des marchés financiers et les théories financières d'entreprise. Les théories financières d'entreprise (*Corporate finance*) tentent d'apporter une définition financière de l'entreprise et de penser les décisions que celle-ci a à prendre, alors que les théories des marchés financiers, tout en éclairant l'organisation et le fonctionnement des marchés financiers, tentent de répondre aux questions d'investisseurs en matière de gestion de leur portefeuille ou d'évaluation de leurs actifs financiers.

La question du fonctionnement financier de la firme a été en effet une seconde préoccupation de la théorie financière: « l'hypothèse des marchés parfaits sur lesquels ni impôts ni coûts de transactions d'aucune sorte ne viendraient empêcher la fluidité des échanges et sur lesquels l'ensemble des agents disposerait gratuitement du même accès à l'ensemble de l'information a d'abord été retenue pour poser les fondations de la théorie financière de la firme » (IAE, 2006). Deux théories ont fondamentalement contribué à cette fondation de la théorie financière de la firme:

- le modèle de F. Modigliani et M. Miller (fin des années 1950 et début des années 1960); ces auteurs ont été les premiers à utiliser cette hypothèse en la couplant avec un raisonnement d'arbitrage. Le modèle repose sur l'idée qu'il n'existe pas pour l'entreprise une structure de financement et de politique de dividendes optimales;
- les théories des asymétries d'information issues d'un article demeure célèbre de G. Akerlof (1970). Les théories financières d'entreprise (ou de la firme) se sont enrichies depuis, avec notamment la théorie des signaux d'information (ou approches de la firme par la signalisation), la théorie de l'agence et les théories du gouvernement d'entreprise (*Corporate governance*).

Également, dans tous les travaux sur la théorie financière des marchés connus à ce jour, on considère que la théorie moderne des marchés financiers est née en 1952 avec les travaux de H. Markowitz. En reprenant l'hypothèse de L. Bachelier (1900) selon laquelle les rentabilités des actions suivent une loi normale, H. Markowitz établit que deux données statistiques et deux seulement sont nécessaires pour cerner les caractéristiques financières d'une action: il s'agit de l'espérance et de la variance de l'action. Ces travaux lui ont permis de mettre en évidence tout l'intérêt de la diversification des portefeuilles. Il a montré en effet qu'il est stupide d'investir toutes ses économies dans la même action et a formalisé en conséquence

que les portefeuilles qui présentent des opportunités pertinentes sont des portefeuilles bien diversifiés (contenant environ une trentaine d'actions différentes, choisies dans des secteurs représentant toute l'économie).

5. L'INFORMATION FINANCIÈRE DANS L'ÉCONOMIE MODERNE

Les acteurs utilisateurs de l'information financière sont de plus en plus nombreux avec des attentes souvent différentes (*cf.* schéma page suivante).

Dans cette évolution, le public est devenu une partie prenante non négligeable et fortement concernée par l'information financière produite et publiée par les entreprises. Cet intérêt est multiple, avec en particulier une nouvelle tendance à vouloir comprendre et à apprécier la contribution des entreprises au développement local : niveau d'activité, emploi, partenariat amont (avec les fournisseurs implantés dans la même localité) et partenariat aval (avec les entreprises clientes de la localité) avec d'autres entreprises locales, externalités positives pour la localité, etc.

La transparence (la bonne gouvernance) et l'harmonisation des référentiels comptables à l'échelon international sont en effet les maîtres mots de la dernière décennie.

LES INVESTISSEURS ET LES MARCHÉS FINANCIERS

Les investisseurs sont concernés par le risque inhérent à leur investissement et par la rentabilité qu'il est susceptible de procurer. Les actionnaires sont aussi concernés par l'information qui leur permet de déterminer la capacité de l'entreprise à payer des dividendes. Les autorités des marchés financiers ont également besoin d'information sur les entreprises cotées en Bourse pour exercer leurs fonctions de régulation et pour mieux protéger l'épargnant.

